

L'an deux mille dix, le 15 mars, le Conseil Municipal de la Commune de BOÉ, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian DÉZALOS, Maire.

**Nombre de conseillers** : 29

**Date d'affichage** : 08 mars 2010

**Date de la convocation** : 08 mars 2010

**PRÉSENTS** : M. DÉZALOS, Mme LEBEAU, M. PANTEIX, Mme MEYRAT, M. LAFUENTE, Mme JOURNÉ-LHÉRISSON, M. GÉRAUD, Mme COUSINET, MM. LUNARDI, ESTERLÉ, VOLCÉNO, TOVO, Mmes ACCARY, LABADIE, Mmes LASSORT, FAVARD, MANDEIX, , Mme TRUILHÉ, M. ORDRONNEAU, Mme FORNASARI, M. BAUDY Mmes RAMOND, MANSE, MM. GAMBART, ROUX.

**POUVOIR** : Mme PERINET à M. PANTEIX, M. JOSEPH à M. LUNARDI, M. KHERCHACHE à M. DÉZALOS, M. BOUDON à Mme MANDEIX.

**M. TOVO quitte la séance et ne participe pas aux rapports 6, 7, 8 et 9.**

Madame Odile Favard a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Attribution du marché public – Avenue Portacomaro.**

La ville de Boé a lancé une procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de l'avenue Portacomaro.

Cet aménagement comprend les terrassements, les travaux de voirie et d'assainissement EP, pour un estimatif de :

- 264 164,50€HT Tranche ferme (tranche 2)
- 182 245,00€HT Tranche conditionnelle (tranche 3)

Ce marché ne comporte ni variantes, ni options.

Il prévoit une clause d'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Ainsi, les entreprises attributaires s'engagent à réserver dans l'exécution du marché 10% du temps total du travail nécessaire à la production des prestations pour assurer la mise en œuvre de l'action d'insertion, sachant que la main d'œuvre représente par hypothèse, 25% du montant du marché. Cet engagement représente l'équivalent de 200 heures de travail.

En matière de marché passé selon la procédure adaptée, la commission d'appel d'offres n'intervient pas pour l'attribution du contrat. Les offres ont été analysées par le maître d'œuvre, Cabinet Bercat, et les services municipaux. Le dossier a fait l'objet d'une présentation en commission voirie du 18 février 2010.

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité (28 voix)

**ATTRIBUE** le marché au groupement d'entreprise MALET/TOVO, pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 260 483,13€HT, soit 311 537,82€TTC.
- Tranche conditionnelle : 177 351,58€HT, soit 212 112,49€TTC.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Odile FAVARD

Christian DÉZALOS